



APLP

Association des Propriétaires des stations de La Plagne

le 25/10/2016

LETTRÉ du PRÉSIDENT

Chers Sociétaires,

Je voudrai profiter de cette avant-saison d'hiver pour faire le point sur nos actions de l'année écoulée. Comme je l'avais indiqué lors de l'assemblée générale de décembre 2015, les contacts avec le nouveau directeur général de la SAP, monsieur Jean-Yves Salle, s'avéraient encourageants et nous permettaient d'espérer un retour à une bonne coopération avec l'APLP.

Dès les vacances de Noël, nous prenions rendez-vous avec lui pour le mois de janvier 2016. Je l'ai rencontré en compagnie de Paul Laisney, ancien président de l'APLP, et il nous a proposé de signer un accord nous permettant d'obtenir une remise progressive sur les forfaits analogue à celle des opérateurs. 8% à partir de 5000 'journées ski' sur la saison, puis 14% à partir de 10000, et cetera. Nous avons alors réfléchi à la manière d'opérer et sommes arrivés à l'idée que l'on pourrait se caler sur une hypothèse de 14%.

Lors d'un nouveau rendez-vous avec Jean-Yves Salle, le jour de Pâques, nous avons longuement discuté du nouveau plan d'aménagement des remontées mécaniques proposé par Jean-Yves, qui s'est avéré plus ambitieux (220 M€ sur 10 ans, au lieu de 146 M€), et plus soucieux des intérêts des propriétaires (notamment ceux de Montchavin-Les Coches) et des skieurs. Il est apparu que nos principales demandes étaient prises en compte ou, pour les plus lointaines, le seraient le moment venu. Enfin, nous sommes convenus d'examiner, avec les personnes compétentes, les modalités de notre coopération en matière de forfaits en fin de saison.

Cette réunion s'est tenue le 18 avril à la SAP et comprenait, outre Jean-Yves et moi, Thomas Saison, directeur marketing de la SAP et Daniel Langlois, ancien président, responsable des systèmes d'information de l'APLP. Il est apparu que nous devrions prendre le statut de professionnel du tourisme. Thomas devait,

Association des Propriétaires des stations de la Plagne

d'ici la fin du mois d'avril, nous envoyer les contrats-types des opérateurs et nous fournir un certain nombre de réponses techniques pour nous permettre de mettre en place les opérations dès l'avant-saison 2016-2017.

Au cours des mois qui ont suivi, rien ne s'est passé comme prévu, il a été très difficile de joindre nos interlocuteurs, nous attendons toujours les contrats-types, et, si nous nous sommes mis en situation de prendre sans délai le statut de professionnel du tourisme (assurance, garantie financière, formalités), nous avons reçu pour toute réponse qu'il était « illégal de vendre des forfaits secs » et, donc que tous les engagements pris étaient caducs. Certes, les discussions ne sont pas rompues et certaines avancées qui vous seront indiquées plus loin en sont la preuve, mais le point fondamental que constitue la distribution, par nos soins de forfaits avec remises, est bloqué.

Il apparaît toutefois que Thomas est allé un peu vite en parlant d'illégalité car aucun texte ne vient à l'appui de cette thèse qui semble être plutôt une règle interne parachutée d'on ne sait où. En revanche, il apparaît que cela ne vient pas des mairies puisque, chaque année, le SIGP par sa délibération relative au vote de la grille tarifaire des remontées mécaniques, autorise explicitement la SAP à faire des remises sur les ventes de forfaits en nombre, sans autres conditions. Nous comptons reprendre des démarches pour obtenir les contrats-types afin de trouver comment remplir les conditions d'adhésion et, si nous y parvenons, de demander la mise en place pour la saison d'après.

Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela à l'assemblée générale qui se déroulera à La Plagne la dernière semaine de décembre et à laquelle je vous demande d'assister nombreux car c'est de l'intérêt de chacun d'entre nous de mettre l'APLP en position de force dans les mois qui viennent.

Le Président,

Gilles Guyot